Commercialisation des semences de betteraves

1995/0303(CNS) - 03/09/1998 - Proposition législative modifiée

La présente proposition modifiée vise à tenir compte des modifications législatives intervenues depuis la présentation de la proposition de codification initiale de directive 66/400/CEE concernant la commercialisation des semences de betteraves et des résultats des travaux du Conseil relativement à cette proposition. Cette proposition modifiée tient également compte des adaptations purement rédactionnelles ou formelles suggérées par le Groupe consultatif des Services juridiques prévu par l'Accord interinstitutionnel du 20.12.1994 sur une méthode de travail accélérée en vue d'une codification officielle des textes législatifs et qui se sont avérées fondées.